

Commune de
Tilly
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage n°2/3
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 06/09/2017
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
Fait à Tilly,
Le Maire,

ARRETE LE : 27/10/2016
APPROUVE LE : 06/09/2017



agence Est (siège social)
Espace Seine-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 64 05 01

agence Ouest
Parc d'activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27100 Le Val-Éperon
Tél. : 03 32 32 99 12

agence Nord
ZAC du Chevallement
5 rue des Moutins
50100 Avesnes-sur-Helpe
Tél. : 03 27 97 36 39

agence Val-de-Laure
Impasse d'Empereur du Sammarco
Rue de la Chapelle-Clair
49400 Saumur
Tél. : 02 41 51 98 39

Légende

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Élément du patrimoine bâti protégé (église, mairie, éolienne multipôle ...)
- Élément du patrimoine naturel protégé (haie)
- Élément du patrimoine naturel protégé (jardin / parc)
- Élément du patrimoine naturel protégé (mare)
- Espace Boisé Classé
- Secteur faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Identification des continuités douces au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Bande d'inconstructibilité de 15 mètres

- U : Zone urbaine
- 1AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole protégé
- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel d'habitat isolé
- Ne : Secteur naturel d'équipements
- Nch : Zone naturelle pour chevaux

